

A.C.S.C

INCITONS L'ACSC!

La C.G.T a fait le constat qu'à l'ACSC les demandes salariales étaient à chaque fois bloquées. Cette fois, c'est le Président de la République qui « incite » les entreprises à verser en février 2019 une prime défiscalisée et désocialisée de 1000€.

Même si elle ne compte malheureusement, ni pour la retraite, ni pour nos droits sociaux...

CETTE PRIME MACRON, NOUS LA VOULONS!

Ces 1000€ seront sûrement mieux dans nos poches que sur les réserves associatives de l'ACSC. Et on connait par ailleurs la sensibilité de nos directions aux incitations « d'en haut »!

Aucune retenue par exemple de l'ACSC pour appliquer la circulaire Collomb du 12/12/2017, pourtant en contradiction avec nos valeurs affichées de solidarité.

Il s'agit donc d'une application volontaire, puisqu'une circulaire n'a pas force de loi...sauf pour l'administration.

Alors pour la nouvelle année et la concrétisation des vœux, la C.G.T réclame :

L'APPLICATION VOLONTAIRE DES 1000€ POUR TOUS

La Section Syndicale C.GT

cgt.acsc@gmail.com